

Le sieur N..., demeurant dans le quartier d'Antin, se livrait avec passion à l'étude de la chimie. Le principal but de ses expériences était la transformation du carbone en diamant.

En un mot, arrangez toutes choses de façon à ce que la vigueur que désire déployer le Parlement dans cette occasion ne soit pas neutralisée par des volontés plus puissantes; car, vous le savez, le pouvoir du Parlement ne peut rester respectable et fort qu'avec le concours et la force du peuple.

Les trois moines augustins furent appréhendés au corps et enfermés à la Conciergerie du palais sous l'accusation du crime le plus horrible et le plus abominable alors, le crime de lèse-majesté.

On a chaque semaine à constater des morts accidentelles qui ont pour cause l'ivrognerie. Dans la seule matinée d'hier, on a retiré du canal Saint-Martin les corps de trois individus sur lesquels aucune trace de violence n'a été remarquée.

Un fou furieux, le nommé Denis L..., qui poursuivait ce matin, le couteau à la main, une personne qui habitait la même maison que lui, à Bourg-la-Reine, a été arrêté et conduit, revêtu de la camisole de force, au dépôt de la préfecture de police.

Monsieur le Rédacteur, Je lis dans votre estimable journal de ce matin un compte-rendu inexact du référé introduit par moi contre M. Rossi, et je viens vous prier de rectifier dans votre numéro de demain ce qui est contraire à la vérité.

VARIÉTÉS

LES ILLUMINÉS DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

L'Ethiopien parti, maître Jérôme Courboë, sans même prendre le soin de congédier ses convives, monta sur sa mule et se dirigea, suivi d'un seul valet, par les bois du Templelet par le bourg de l'abbé jusqu'au pont aux Changeurs, qu'il traversa pour gagner la rue de la Feuillée.

Messire Jérôme Courboë, répartit le premier président, je n'ai point attendu votre arrivée ici pour prendre les mesures que les événements exigent. Instruit vers midi de l'agitation de Paris, j'ai convoqué le Parlement pour donner sur la situation des esprits et sur ce qui s'est passé à l'hôtel de Saint-Paul ne font que corroborer la satisfaction que j'éprouve d'avoir pris une vigoureuse initiative.

Je suis sûr que le Parlement aura le bon sens de ne pas se laisser aller à des démonstrations de violence, et que nous demanderons la mise en jugement des misérables qui se jouent de la vie du roi. Mais vous n'ignorez pas que, pour être efficaces, nos remontrances ont besoin de l'appui moral du peuple.

En un mot, arrangez toutes choses de façon à ce que la vigueur que désire déployer le Parlement dans cette occasion ne soit pas neutralisée par des volontés plus puissantes; car, vous le savez, le pouvoir du Parlement ne peut rester respectable et fort qu'avec le concours et la force du peuple.

Les trois moines augustins furent appréhendés au corps et enfermés à la Conciergerie du palais sous l'accusation du crime le plus horrible et le plus abominable alors, le crime de lèse-majesté.

Le officielle (juridiction ecclésiastique qui relevait de l'évêché de Paris et du chapitre métropolitain) réclama avec ses formes et sa ténacité ordinaires le droit de juger les trois accusés; mais Jean Lecoq, avocat général (1), repoussa victorieusement, au nom du Parlement, ces prétentions déjà surannées, et prouva avec cette force de logique et de patriotisme entraînant qui caractérisait son talent, qu'en aucun temps la connaissance des crimes de lèse-majesté n'avait pu appartenir aux juges ecclésiastiques.

Ces conclusions, soutenues par le procureur-général Jean Auchet avec une fermeté qui produisit une profonde impression sur l'auditoire, furent accueillies par le Parlement. On passa outre malgré l'opposition de l'officialité, et l'affaire suivit son cours.

Peut-être la reine Isabeau, peut-être les frères de Charles VI, en abandonnant l'infortuné monarque aux essais de thérapeutique et de chirurgie des charlatans, avaient-ils l'intention secrète d'abréger les jours du roi; mais si telle fut la pensée de cette reine odieuse et de ses beaux-frères, on peut croire que les trois moines augustins ne furent pas initiés à ces calculs, et que, s'ils devinrent criminels, ce fut par cette persévérance audacieuse que les médecins et les législateurs eux-mêmes, quand ils ont adopté invariablement un système, placent au premier rang de ce qu'ils appellent fièrement un devoir.

Les trois moines allèrent au supplice comme les martyrs du quatorzième siècle allaient aux arènes: sans fanfaronnerie, mais aussi sans faiblesse. Ils protestèrent jusque sur l'échafaud de leur innocence. Leurs confesseurs, toutefois, déclarèrent en pleine grand-chambre « que les criminels avaient accepté la mort en expiation de leurs péchés. »

Chemins de fer de Versailles (rive droite et rive gauche). Promenade dans le parc et visite au Musée. Nous appelons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur la National Society, compagnie anglaise d'assurances sur la vie, 45, rue de Provence.

Assurances sur deux têtes, assurances temporaires pour la garantie des créances. Rentes viagères différées; rentes viagères immédiates. Exemples: à 60 ans, 9,91 0/0; à 65 ans, 11,58 0/0; à 70 ans, 13,96 0/0; à 75 ans, 17,25 0/0; à 80 ans, 19,34 0/0.

Le clergé régulier, c'est-à-dire les prêtres qui se soumettent à une règle fixe et à des statuts invariables, forment un corps puissant et considérable dans l'Eglise; c'étaient les ordres religieux, les congrégations et les collégiales. Le clergé séculier ou du siècle se composait des prêtres qui desservaient, libres et sans être astreints à d'autres règles que celles des canons ecclésiastiques, les paroisses des villes et des campagnes.

que analogie avec la baguette de Mesmer et ses baquets sympathiques; cette pression des mains et des pieds à l'aide d'une chaîne invisible, ces attouchements, ces souffles, cette tractation prononcée sur toutes les parties du corps avaient quelque affinité avec les pratiques des extatiques des Génomènes et les mystères de Cagliostro. Enfin cette meule gossière, c'est un rapide mouvement de rotation faisait jaillir des étincelles, était une vague et inane ébauche de l'électricité indiquée dans l'oeuvre du moine anglais Roger Bacon.

Le Parlement ne suivit aucun de ces indignes avis. Il condamna par un arrêt longuement motivé les trois moines augustins à avoir la tête tranchée en place de Grève, après avoir fait amende honorable devant le porche de Notre-Dame de Paris.

Le Parlement ne suivit aucun de ces indignes avis. Il condamna par un arrêt longuement motivé les trois moines augustins à avoir la tête tranchée en place de Grève, après avoir fait amende honorable devant le porche de Notre-Dame de Paris.

Le Parlement ne suivit aucun de ces indignes avis. Il condamna par un arrêt longuement motivé les trois moines augustins à avoir la tête tranchée en place de Grève, après avoir fait amende honorable devant le porche de Notre-Dame de Paris.

Le Parlement ne suivit aucun de ces indignes avis. Il condamna par un arrêt longuement motivé les trois moines augustins à avoir la tête tranchée en place de Grève, après avoir fait amende honorable devant le porche de Notre-Dame de Paris.

Le Parlement ne suivit aucun de ces indignes avis. Il condamna par un arrêt longuement motivé les trois moines augustins à avoir la tête tranchée en place de Grève, après avoir fait amende honorable devant le porche de Notre-Dame de Paris.

Le Parlement ne suivit aucun de ces indignes avis. Il condamna par un arrêt longuement motivé les trois moines augustins à avoir la tête tranchée en place de Grève, après avoir fait amende honorable devant le porche de Notre-Dame de Paris.

Le Parlement ne suivit aucun de ces indignes avis. Il condamna par un arrêt longuement motivé les trois moines augustins à avoir la tête tranchée en place de Grève, après avoir fait amende honorable devant le porche de Notre-Dame de Paris.

Le Parlement ne suivit aucun de ces indignes avis. Il condamna par un arrêt longuement motivé les trois moines augustins à avoir la tête tranchée en place de Grève, après avoir fait amende honorable devant le porche de Notre-Dame de Paris.

Bourse de Paris du 15 Octobre 1853.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., Au comptant, Fin courant) and Price/Change (e.g., 73, Baisse 25 c.).

AU COMPTANT.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0 j. 22 déc., Oblig. de la Ville) and Price/Change.

FONDS ÉTRANGERS.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 5 0/0 belge, 1840) and Price/Change.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, 4 1/2 0/0) and Price/Change.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Table with 2 columns: Station (e.g., Saint-Germain, Paris à Orléans) and Price/Change.

LES CAHIERS D'UNE ÉLÈVE DE SAINT-DENIS, cours complet d'instruction graduée pour les filles, sont divisés en six années d'études et comprennent, par chaque année, deux volumes répondant à deux semestres.

L'administration des Adresses des principales maisons de commerce de Paris demande, pour faire la place, des employés actifs et honnêtes. Remises payées comptant, après vérification.

ODÉON. — Spectacle vraiment attrayant, ce soir. Pour la première fois le dimanche, Gusman-le-Brave, ce drame dans lequel Ligier, M^{me} Mélingue et Brévil font des prodiges de talent.

Aujourd'hui dimanche, à l'Opéra-Comique, pour la rentrée de M. Hermann Léon, les Mousquetaires de la Reine; M. Hermann Léon rentrera par le rôle du capitaine Roland.

THÉÂTRE-LYRIQUE (ancien Opéra-National). — Aujourd'hui dimanche, spectacle extraordinaire. Le Roi des halles et le Diablot à quatre. Lundi, le Bijou.

VAUDEVILLE. — Le grand succès des Filles de marbre sera donné aujourd'hui dimanche.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Dimanche, 18^e représentation des Sept Merveilles du monde.

THÉÂTRE IMPÉRIAL DU CIRQUE. — Aujourd'hui et pour la dernière fois le dimanche, la 76^e représentation du Consulat et de l'Empire, pièce militaire en vingt-deux tableaux, qui attire toujours la foule.

THÉÂTRE ROBERT-HOUDIN (Palais-Royal). — Tous les soirs à huit heures, séance par Hamilton. Expériences nouvelles, automates, prestidigitation, magie.

SPECTACLES DU 16 OCTOBRE.

OPÉRA. — FRANÇAIS. — M^{lle} de la Seiglière, Bataille de Dames. OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires de la Reine. ODÉON. — Gusman-le-Brave, le Médecin malgré lui. THÉÂTRE-LYRIQUE. — Le Diablot à quatre, le Roi des halles. VAUDEVILLE. — Les Filles de marbre, une Nuit originause. VARIÉTÉS. — Les Enfers de Paris, Riche d'amour. GYMNASSE. — Maurice, Estelle, un Mari, Midi. PALAIS-ROYAL. — Picolet, Brehan, Deux princes, Sir John. PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Sept Merveilles du monde. AMBIGU. — Le Voile de dentelle, Caravage. GAITÉ. — Georges et Marie. THÉÂTRE IMPÉRIAL DU CIRQUE. — Le Consulat et l'Empire. CIRQUE DE L'IMPÉRATRICE (Ch.-Elysées). — Soirées équestres. COMTE. — Les Mille et un guignons de Guignol. FOLIES. — Les Aides-de-camp, Thérèse, les Fils Gavet. DÉLASSÉMENTS. — Relâche. BEAUMARCHAIS. — Ali-Baba, ou les Quarante voleurs. LUXEMBOURG. — Angèle Dutoit, le Muet, Canichon. THÉÂTRE DE ROBERT-HOUDIN (Palais-Royal). — Tous les soirs à huit heures. HIPPODROME. — Les mardis, jeudis, samedis, dimanches. ARÈNES IMPÉRIALES. — Les dimanches et lundis, fêtes équestres et mimiques. SALLE VALENTIN. — Soirées dansantes et musicales tous les mardis, jeudis, samedis et dimanches. DIORAMA DE L'ÉTOILE (grande avenue des Champs-Élysées, 73). — Tous les jours de 10 h. à 6 h., le Groënland et une Messe de minuit à Rome.

TABLE DES MATIÈRES DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX.

Année 1852. Prix: Paris, 6 fr.; départements, 6 fr. 50 c. Au bureau de la Gazette des Tribunaux, rue du Harlay-du-Palais, 2. Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-Jes-Mathurins, 18.

Ventes immobilières.

AUDIENCES DES CRIÉS.

CHATEAU ET TERRE DE SOUESMES

Etude de M. RONCERAY, avoué, place du Martroi, 6, à Orléans. Adjudication définitive sur licitation, en quatre lots qui pourront être réunis en un seul, par le ministère dudit M. RONCERAY, avoué, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance d'Orléans, du 9 novembre 1853, heure de midi.

Des CHATEAU ET TERRE DE SOUESMES et dépendances, situés commune de Souesmes, canton de Salbris, arrondissement de Romorantin (Loir-et-Cher), et communes de Ménétréol-sur-Saône et de Presly, arrondissement de Sancerre et commune de Nançay, arrondissement de Bourges (Cher), à 5 kilomètres, par une très belle route, de la station du chemin de fer d'Orléans établie à Salbris, à quatre heures environ de Paris.

Mises à prix. 1^{er} lot, d'une contenance de 613 hectares 1 are 53 centiares : 230,000 fr.

2^o Et de DIX PIÈCES DE TERRE et PRÉ, terroir dudit Viroflay et de Chaville, canton de Sèvres (Seine-et-Oise), d'une contenance totale de 2 hectares 51 ares 77 centiares.

GRANDE PROPRIÉTÉ AVEC JARDIN

Etude de M. RENAULT, avoué à Versailles, rue Duplessis, 86. Adjudication le jeudi 10 novembre 1853, à midi, en l'audience des criées du Tribunal civil de Versailles (Seine-et-Oise), en onze lots :

Mise à prix : 30,000 fr. 2^o Et de DIX PIÈCES DE TERRE et PRÉ, terroir dudit Viroflay et de Chaville, canton de Sèvres (Seine-et-Oise), d'une contenance totale de 2 hectares 51 ares 77 centiares.

BOIS SITUÉS EN SEINE-ET-MARNE

Etude de M. CASTAIGNET, avoué à Paris, rue de Hanovre, 21. Vente en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris.

CHAMBRES ET RÉCOUPS DE NOTAIRES.

BELLE CARRIÈRE A PLATRE

et maison d'exploitation, sis à Sannois, près Argenteuil, à vendre par adjudication, le dimanche 23 octobre, à midi, en l'étude de M. DELAFOY, notaire à Argenteuil.

Compagnie du chemin de fer DE DIJON A BESANCON.

A dater du 20 octobre courant, les bureaux de la Compagnie du chemin de fer de Dijon à Besançon, actuellement rue Basse-du-Rempart, 66, seront transférés rue Taibout, 52. (10932)

statuts de la société, conformément à l'article 43, et sur diverses questions qui intéressent la société. (10930)

UNE PERSONNE qui pourrait disposer de 2 à 3,000 fr.

et se rendre à l'ombrière, pourrait gagner de 25 à 40 fr. par jour, d'après un calcul défini. S'adresser poste restante à Grenelle, aux initiales V. G. (franco).

L'ÉCLAIRAGE-ROBERT AU GAZOGÈNE.

14, boulevard des Italiens, est transféré, pour fin de bail et agrandissement, rues Drouot, 12, Grange-Batelière, 21, Rossini, 2 (au coin du boulevard des Italiens).

PAPIERS PEINTS à très grand rabais

à toutes les personnes perses pour meubles et papiers parcellés; occasion. — Oselin, 2, rue de la Monnaie. (10893)

MALADIES DES FEMMES.

Traitement par M^{lle} LACHAPELLE, maîtresse sage femme, professeur d'accouchement, connue par ses succès dans le traitement des maladies utérines; guérison prompte et radicale (sans repos ni régime) des inflammations cancéreuses, ulcérations, pertes, abaissement, déplacement, causes fréquentes et toujours ignorées de la stérilité, des langueurs, palpitations, débilites, faiblesses, maux de reins, maigrir, et d'un grand nombre de maladies réputées incurables.

HUILE DE FOIE DE MORUE pure, naturelle, préparée par le procédé électro-chimique.

avec des foies choisis, exempte d'égouttement, le dimanche 23 octobre, à midi, en l'étude de M. DELAFOY, notaire à Argenteuil. (1496)

POMMADE CONDYLIEUNE.

Traitement A FORTAID des maladies de la peau. Quiconque n'est pas guéri ne doit rien. Cabinet, 12, rue Fontaine-au-Roi, de 2 à 4 heures. (Affr.) (10924)

ORFÈVRE CHRISTOFLE THOMAS, boulevard des Italiens, 18, MAISON SPÉCIALE DE VENTE de l'orfèvrerie fabriquée par MM. CH. CHRISTOFLE & C^o.

1832 - MÉDAILLES - 1854 D'OR ET D'ARGENT. CHOCOLAT MENIER. Usine modèle fondée en 1825 à Noisiel, sur la Marne, près Paris, Pour la fabrication spéciale du Chocolat de Santé.

L'AIDE DU COMPTEUR TABLE DE PYTHAGORE. Contenant : 2,000 Echelles de Multiplication et de division (d'après lesquelles la multiplication se réduit à l'addition, la division à la soustraction); — les Racines carrées et cubiques jusqu'à 2,000; — le rapport du Diamètre à la Circonférence, et la surface du Cercle; — les moyens d'obtenir la superficie ou le volume des objets, selon leurs différentes formes et dimensions.

RENTREE DES CLASSES. CAHIERS D'UNE ÉLÈVE DE SAINT-DENIS. OUVRAGE TERMINÉ. COURS D'ÉTUDES COMPLET ET GRADUÉ POUR LES FILLES

Par deux anciennes élèves de la Maison de la Légion-d'Honneur, et L. BAUDE, ancien professeur au collège Stanislas. DIVISÉ EN SIX ANNÉES ET DOUZE SEMESTRES. Pouvaient suppléer tous les livres qui se rapportent aux diverses parties de l'instruction.

M. DE FOY INNOVATEUR-FONDATEUR MARIAGES. SEUL, j'ai droit de porter ce titre : INNOVATEUR-FONDATEUR de LA PROFESSION MATRIMONIALE, parce que c'est moi, DE FOY, qui l'ai relevée, innovée et fait sanctionner.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1853, dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES. Ventes mobilières. SOCIÉTÉS. TRIBUNAL DE COMMERCE. AFFIRMATIONS. PRODUCTION DE TITRES. HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS ET CONDITIONS SOMMAIRES. Séparations. Décès et Inhumations.